



COMPTE-RENDU DU BUREAU
Mardi 12 avril 2022 – Saint Georges sur Cher

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le mardi 12 avril 2022 à 16h30, à saint Georges sur Cher, sur convocation adressée par mail le 01 mars 2022.

Sous la présidence de M. Christophe THORIN, assistaient à la réunion :

Les vice-présidents :

- Jacques PAOLETTI
- Nicole ROGER
- Eric CARNAT
- Quentin LEGOUY
- Sylvie DOUCET

Les Membres :

- Philippe PLASSAIS
- Sylviane TURMEAUX
- Alain POMA
- Aurélien BERTRAND
- Joël HERISSET
- Bruno MARECHAL

Absents et/ou Excusés :

- Stella COCHETON
- Pascal PICARD

Assistaient également à la réunion :

- Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional
- Jeanny LORGEUX, Président de la Communautés de communes Romorantinais et Monestois
- Alexia LACLERGUE, conseillère technique de la Région
- Julien BEAUDON, Directeur du Pays
- Natacha GUERIN, Assistante de Direction

M. Christophe THORIN remercie les membres du Bureau d'être présents à la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2021
2. Présentation synthèse du projet de budget primitif 2022
3. CRST :
 - ⇒ Présentation des nouveaux dossiers de demande de subventions
 - ⇒ Echéances de fin de contrat
4. Questions diverses

1. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Président rappelle qu'une note préparatoire détaillée (voir annexe 1) a été envoyée à l'ensemble des membres du Bureau ainsi qu'à ceux du Comité Syndical. Il en fait la lecture aux membres du Bureau. Il en ressort un compte administratif 2021 en tout point conforme au compte de gestion et qui est plus que satisfaisant.



RESULTAT FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement 2021	394 469.91 €
Dépenses de fonctionnement 2021	242 582.36 €
Résultat de fonctionnement 2021	+ 151 887.55 €
Report de fonctionnement 2020	+ 113 180,05 €
Excédent cumulé pour 2022	+ 265 067.60 €

RESULTAT INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 2021	12765.56€
Dépenses d'investissement 2021	2569.20€
Résultat d'investissement 2021	+10 196.36€
Report d'investissement 2020	0.00€
Excédent cumulé pour 2022	+ 10 196.36€

Le Président explique que l'excédent budgétaire de la section de fonctionnement devrait permettre de constituer un fond de réserve dévolu à la prise en charge des salaires des agents de la structure (Directeur / assistante / Leader / PAH / PAT / CEP) dès 2023. Concernant l'excédent de la section d'investissement, il devrait permettre le remplacement du véhicule C3 vieillissant par un modèle plus récent.

Enfin, le Président indique que le Compte de Gestion et le Compte Administratif seront soumis aux votes lors du Comité syndical, ainsi que la réaffectation des résultats sur le Budget Primitif 2022.

⇒ **Le Bureau approuve.**

2 PRESENTATION SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Président fait une présentation détaillée du budget Primitif 2022 qui sera porté aux votes lors du Comité Syndical.

Le Budget Primitif 2022 est équilibré – détail en annexe 1 et se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	BP 2021	BP 2022
Recettes	500 863,20€	647 994.79€
Dépenses	500 863,20€	647 994.79€
INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022
Recettes	17 265,56€	28 737.59€
Dépenses	17 265,56€	28 737.59€

Concernant les **recettes de fonctionnement** et plus particulièrement les dotations, subventions et participations, le Président note une stabilité de la participation des Communes et Communautés de Communes. Pas de hausse programmée.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, le Président précise :

- ⇒ La prise en compte de l'augmentation à venir de la masse salariale ainsi que l'anticipation de la fin programmée de la prise en charge des salaires par la Région - Directeur, assistante mais également Chargée de mission Histoire et Patrimoine financé en partie par LEADER, et dont le renouvellement de contrat et les thématiques retenues ne permettront pas de reprendre le poste dans ses charges. Le Président rappelle la qualité du travail de Mme CHAPEAU et la plus-value qu'elle apporte au Pays grâce à son engagement sur le label d'Art et d'Histoire et la nécessité pour le Pays du maintien de son poste. Les membres du Bureau et les personnes invitées acquiescent et sont unanimes sur le fait qu'il faudra trouver une solution afin de pérenniser le poste.
- ⇒ Le Président présente également les études budgétées pour 2022.
- Etude /finalisation diagnostic Alimentaire de territoire confié à l'Observatoire 41 cadre du projet alimentaire de territoire (10 000 €)
- Réalisation d'un observatoire de la restauration collective à l'échelle du Pays en collaboration avec le Pays Vendômois et le Pays des Châteaux (15 000 €)



- Elaboration d'un dossier de candidature LEADER 2023-2027 confié à un bureau d'études spécialisé (25 000 €), avec un cadre bien spécifique dans les thématiques. Quentin LEGOUY demande s'il y a un cadre général ou non pour LEADER. Sylvie DOUCET explique que le choix des thématiques était plus ouvert lors des contrats précédents mais que ce n'est plus le cas actuellement.
- Etude Veille santé avec l'Observatoire 41 (7 000 €)
- L'attractivité du territoire-marché de l'immobilier et leur capacité à accueillir populations et activités nouvelles (22 000 €). Cette étude est largement approuvée et discutée entre les membres du Bureau, qui reconnaissent avoir tous vu l'impact du télétravail sur leurs territoires. Julien BEAUDON précise que le territoire de Vendôme est également intéressé par cette étude. M. Alain POMA indique que cette étude pourrait alimenter la réflexion d'un futur SCoT.
- Elaboration d'une enquête sur les potentialités et besoins ENR sur l'ensemble des communes du territoire du Pays dans le cadre du schéma des ENR de la CCV2C et PCAET des deux Communautés de communes) (7000 €). Julien BEAUDON précise qu'il s'agit d'une enquête terrain pour récolter des données et indique que le COT ENR est prolongé de 2 ans suite à la crise COVID (jusqu'en mars 2025).
- Elaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays VCR et le Pays de Grande Sologne
- Elaborer un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) et du potentiel de stockage carbone du secteur agricole Etude Terralto /Energie / CLIMAGRI (30 000€)

Enfin, concernant **le budget d'investissement**, Le Président rappelle que le Pays n'a pas vocation à investir. A noter au niveau des dépenses la prévision de remplacement du véhicule de service qui est vieillissant. Le débat sur le rachat d'un véhicule d'occasion ou bien d'une location de véhicule a lieu et sera pris en compte lors des recherches à venir sur le sujet.

Après questionnement de M Alain POMA, le Président précise que le budget a été réalisé selon la nomenclature M14, le Pays n'étant pas concerné dans l'immédiat par la nouvelle nomenclature M57.

3 CRST - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

⇒ Présentation des nouveaux dossiers de demande de subventions

Projets	Maitre d'ouvrage	Investissement	Taux	Subvention
Rénovation de l'éclairage Public	Gièvres	247 333€	30%	74 200€
Rénovation de l'éclairage Public LED 2022 431 unités	Pruniers en Sologne	189 000€	30%	56 700€
Rénovation de l'éclairage public LED 2022 100 unités	Mennetou/Cher	49 000€	30%	14 700€
TOTAL DOSSIERS BUREAU		145 600€		
Total fiche 35-3 : Eclairage public		313 440€/317 940€	RESTE: 0€	
Réhabilitation de l'ancienne poste en logement communal	Sassay	34 715€	60%	20 800€
Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école primaire	Villeherviers	154 461€	60%	92 600€
TOTAL DOSSIER BUREAU		113 400 €		
TOTAL SUBVENTION ACCORDES AU BUREAU		259 000 €		

Julien BEAUDON attire l'attention des membres du Bureau sur le fait que l'enveloppe budgétaire affectée à l'éclairage public a été entièrement consommée.

Le Président rappelle que cette enveloppe avait déjà été abondée de 150K€ depuis l'enveloppe Energetis lors du précédent Bureau et que jusqu'en 2023, compte-tenu des nouveaux projets déposés dans ce chapitre, il n'y aura pas de nouvelle réaffectation. Julien BEAUDON signale 4 nouveaux projets en cours de dépôts qui devraient être présentés lors du prochain Bureau, et représentant la totalité de l'enveloppe restante.



⇒ Echéances de fin de contrat

- Près de 65% des crédits ont été engagés
- 107 projets ont été financés dans ce contrat régional de 4^{ème} génération

Julien Beaudon présente les données chiffrées :

		Taux d'engagement
Enveloppe initiale Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)	11 713 500€	100 %
Crédits engagés à mi-parcours 16 04 21	6 042 694 €	52%
TOTAL DES CREDITS ENGAGES SUR ENVELOPPE TOTALE (potentiel dossiers du 12 04 22)	7 663 240 €	65 %
Crédits non engagés	4 050 260 €	38%
Investissements subventionnés	21 100 150 €	

4 QUESTIONS DIVERSES

- Le Président informe le Bureau que Natacha GUERIN a rejoint l'équipe du Pays le 14.03.22 en tant qu'assistante de Direction – Comptable en reprenant le poste laissé vacant.
- Chargé de Mission PAT - projet alimentaire territorial. Le Président signale que quatre candidats avec des profils intéressants ont été vus en entretien le 08.04.22. Le recrutement est en cours de finalisation et le poste devrait être pourvu rapidement.
- C.E.P. – Conseiller en Energie Partagé. Le Président indique que peu de candidatures ont été reçues, et qui ne correspondaient pas au profil recherché – candidats intéressants mais trop théoriques, sans aucune technicité et connaissance terrain, ce qui est indispensable pour occuper cette fonction sur notre territoire. Le Président rappelle que le manque de candidatures sur le Pays pose un réel problème dans la chaîne de recrutement.
Dans ce contexte le Président intervient également sur le partage envisagé de ce poste entre le Pays de la Vallée du cher et du Romorantinais et celui de Grande Sologne afin de mutualiser cette ressource sur un schéma de prise en charge de l'ordre de 70% - 30% au vu de la densité de population.
Emmanuel LEONARD, Conseiller Régional et invité au Bureau intervient pour signaler que la Région s'inquiète d'un agrandissement de territoire à couvrir par le CEP qui ne serait pas possible pour un seul salarié.
Toutefois, les membres du Bureau soulignent la nécessité pour les communes et communautés de communes d'avoir un CEP, même en temps partagé le cas échéant.
- Le Président informe les membres du Bureau de la sollicitation faite par la Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois que son Président, ainsi que celui de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, puissent venir assister aux réunions du Bureau. Le Président souligne la pertinence d'avoir au sein du Bureau le point de vue de ces collectivités membres avec lesquelles nous travaillons au quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 17H20.



Christophe THORIN,
Président du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais